

Auxerre, le 6 mars 2017

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services départementaux de
l'éducation nationale de l'Yonne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education
Nationale chargés de circonscription

Pole second degré
Florence BUTTEL

Affaire suivie par
Cécile PUPILLE

Téléphone
03 86 72 20 13

Fax

03 86 51 21 30

p2dsco189@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 Auxerre cedex

Objet : Campagne BE1D-ONDE

PJ : Fiche de procédure n°1

L'affectation des élèves en classe de 6^{ème} dans les collèges publics de l'Yonne pour la rentrée 2017 se fera grâce à l'application AFFELNET 6^{ème}.

Je vous rappelle que l'utilisation de cet outil permet :

- le traitement informatisé des affectations en sixième en tenant compte des mesures prises pour assouplissement de la carte scolaire,
- de communiquer les résultats de l'affectation aux familles, aux écoles d'origine et aux collèges d'accueil,
- de dématérialiser le dossier d'entrée en classe de 6^{ème} dans un collège public.

Les données concernant les élèves susceptibles d'entrer en 6^{ème} sont extraites de la base élève 1^{er} degré (BE1D – ONDE 17.1.0). C'est pourquoi, **une campagne BE1D- ONDE sera ouverte du 6 au 10 mars 2017.**

Toutes les écoles doivent se connecter pour sélectionner les élèves susceptibles d'entrer en 6^{ème} et valider cette liste **au plus tard le vendredi 10 mars 2017, 17 heures** ou, indiquer le cas échéant qu'il n'y a pas d'élève concerné.

Les données concernant l'état civil des élèves importés dans AFFELNET 6^{ème} ne sont pas modifiables afin de ne pas ralentir le transfert. Il est donc nécessaire d'avoir une base précise et à jour avant l'importation. La fiche de procédure ci-jointe pourra vous aider dans la réalisation de ces opérations.

Je vous remercie par avance de votre collaboration, essentielle au bon déroulement des opérations d'affectation.

Annie PARTOUCHE

